

## annexe 5 observation 195 du 07/03/2023

Lorsque l'on prend le temps d'écouter les gens, l'on s'aperçoit très vite qu'ils sont attachés au paysage, à la vue, et que s'ils quittent l'agglomération de TOURS, ce n'est pas pour se retrouver avec des mats de 100 mètres de hauteur à côté de leur maison.

Les constructeurs de maisons individuelles, mes confrères, et les agences immobilières locales vous diront la même chose : la qualité de l'environnement est un des critères primordiaux d'installation.

En fin de compte, dans la réalité juridique, les seule et uniques personnes que j'ai rencontré qui étaient favorables à l'installation de ces équipements sont des propriétaires de terrain ayant reçu des offres de sociétés commerciales travaillant dans ce secteur. Mais évidemment, aucune n'habitait à côté du lieu d'implantation projeté, et ne verrait jamais les éoliennes en question dans son quotidien.

Je souhaite que les pouvoirs publics prennent en compte ce modeste témoignage, qui fait état de la réalité : le refus de la population rurale de voir son cadre de vie défiguré par des équipements coûteux et peu efficaces, implantés par idéologie et non par raison.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, mes salutations distinguées.

Me Thomas CARATY

Me Thomas CARATY et Paul HOUDAILLE  
Notaires Associés  
1 Bis Rue de Chinon - BP 24  
37000 STE MAURE DE TOURAINE

